



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-346

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Réglementation du stationnement
place Edmond Mille / les 22 et 23 août 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Delhayé Michael, président du comité des fêtes de Molinghem

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du concert organisé par la municipalité le 23 août 2025

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 places Edmond Mille à partir du vendredi 22 août 2025 midi jusqu'au samedi 23 août 2025 à minuit, sauf organisateurs, prestataires de service et services de sécurité et de secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **11 AOUT 2025**

Publié le **11 AOUT 2025**

Le Maire,


David THELLIER